LE CONTRAT D'ASSURANCE MAIN D'ŒUVRE FDSEA/JA

		Garantie 1	Garantie 1 bis	Garantie 2	Garantie 2 bis	Garantie 3	Garantie 4
Evénements pris en charges pour tous arrêt de travail dû à :	Accident de travail	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Accident de vie privée	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Maladie professionnelle	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Maladie non professionnelle avec hospitalisation supérieure à une nuit	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Maladie non professionnelle avec hospitatisation ambulatoire		oui		oui	oui	oui
	Maladies toutes causes après acceptation du questionnaire de santé					oui	oui
Durée de la franchise		7 jours	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours	3 jours
Nombre d'heures prise en charge pour 80 % du cout du remplacement		14 h/semaine	14 h /semaine	28 h /semaine	28 h /semaine	35 h/semaine + 4 h dimanche+JF	35 h/semaine + 4 h dimanche+JF
Durée maximum d'indemnisation		90 jours	90 jours	90 jours	90 jours	90 jours	365 jours
Montant de la cotisation annuelle		34 €	65 €	142 €	164 €	326 €	498 €